

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 23 janvier 2020, à 10 h, par conférence téléphonique.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président *(à compter du point 4AT-2)*
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ lors de l'ouverture de la séance, Mme Marie-Josée Savard, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2020-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Retirer le point 4AT) 4 - Zones inondables – Tenue d'une journée d'échanges sur les retours d'expériences et initiatives pour des villes plus résilientes face aux inondations

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019

Résolution n° E-2020-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère à la gestion des matières résiduelles

Résolution n° E-2020-03

- Procéder à l'embauche de Mme Marie-Christine Alarie à titre conseillère à la gestion des matières résiduelles. Sous la supervision de la directrice de l'environnement, cette personne occupera un poste contractuel d'une durée de quatre (4) ans, à temps plein (35 h/sem.). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue le 24 février 2020;

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

- Accorder à Mme Alarie un salaire correspondant à l'échelle salariale (2020) du personnel professionnel de classe 4 (57 619 \$ et 99 778 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion en 2020

Résolution n° E-2020-04

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) pour l'année 2020 et autoriser le paiement de la cotisation fixée à 7 576,85 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-01
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2020-05

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique via les Services juridiques de la FQM;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2020 sont de 135 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier des services juridiques en matière de relations du travail, le cas échéant :

- La Communauté métropolitaine de Québec mandate les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique en matière de relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-02
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services en ressources humaines et en relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2020-06

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 135 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu :

- La Communauté métropolitaine de Québec mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-03
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier et Vaillancourt Avocats

Résolution n° E-2020-07

- Octroyer à l'étude Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat de fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2020, selon les conditions établies à l'offre de services du 15 janvier 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1311 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° E-2020-08

- Informer l'agglomération de Québec que le « Projet de règlement R.A.V.Q. 1311 modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables » apparaît conforme aux objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- Transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° CR 297-12-2019 adopté par la MRC de Portneuf

Résolution n° E-2020-09

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° CR 297-12-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines ne porte atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci portera sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Activité de formation - Octroi d'un contrat à l'Université de Sherbrooke

Résolution n° E-2020-10

- Octroyer un contrat à l'Université de Sherbrooke pour la formation intitulée « Modélisation 1D/2D à l'aide du logiciel HEC-RAS » pour une somme maximale de 9 657,35 \$ (plus taxes) selon l'évaluation budgétaire en date du 10 janvier 2020.
- Autoriser la direction générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020

Certificat trésorerie : CT-2020-04

Responsable : Aménagement du territoire – Zones inondables

Adoptée à l'unanimité

Journées de réflexion sur les GES - Octroi d'un mandat d'accompagnement sur l'identification et l'analyse d'initiatives métropolitaines pour la réduction des GES

Résolution n° E-2020-11

- Octroyer à la firme *Groupe Conseil Carbone*, un contrat pour l'analyse et l'identification d'initiatives porteuses à l'échelle métropolitaine pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour un montant de 6 800 \$ (plus taxes), le tout en conformité avec le cadre de références et l'offre de service datée du 21 janvier 2020. La firme accompagnera la CMQ dans le cadre des journées de réflexion sur la réduction des GES prévues au printemps 2020 afin d'alimenter les ateliers.

PROCÈS-VERBAL

- 5 -

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-05
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Suivi du plan stratégique portant sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Forum 2020

Résolution n° E-2020-12

- Octroyer un montant supplémentaire de 2 000 \$, excluant les taxes, pour compenser les frais de séjour des conférenciers du Forum organisé par la Communauté métropolitaine de Québec portant sur les enjeux liés au transport et à l'entreposage de matières dangereuses.

Référence : Rapport décisionnel du 23 janvier 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-06
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2020-13

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 16 janvier 2020, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1er au 31 décembre 2019 (période 12).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.
- c) Dépenses Visa pour le mois de décembre 2019.

Référence : Bordereau de dépenses du 23 janvier 2020
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2020-01 à E-2020-13, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE